



CAPITAL IMMOBILIER



AGENCE IMMOBILIERE FNAIM – EXPERT IMMOBILIER FNAIM
30, rue Jeanne d'Arc - 97160 MOULE - Tél : 05 90 23 19 06 - Fax : 05 90 90 38 26

HONORAIRES

Transaction

VENTE

PRIX DE VENTE	MONTANT DES HONORAIRES Toutes taxes comprises (soit à la charge du vendeur soit à la charge de l'acquéreur selon ce qui est prévu au mandat)
de 0 € à 50.000 €	5.000 € forfait
de 50.0001 € à 100.000 €	10% du montant de la vente
de 100.001 € à 150.000 €	9% du montant de la vente
de 150.0001 € à 200.000 €	8% du montant de la vente
de 200.001 € à 400.000 €	7% du montant de la vente
de 400.001 € à 800.000 €	6% du montant de la vente
de 800.001 € à 1.000.000 €	5% du montant de la vente
Au-delà de 1.000.000 €	4% du montant de la vente

LOCATION

	HONORAIRES charge du vendeur* (% loyer annuel)	HONORAIRES charge du locataire* (% loyer annuel)
Locaux d'habitation nus ou meublés Soumis à la loi du 6 juillet 1989	Vide : 6.5 %-Meublé :7.5%	Vide :5.5% - Meublé : 6.5%
Entremise et négociation	1%	
Visite, constitution du dossier	4 %	4%
Rédaction de bail		
Etat des lieux logement vide	1.5%	1.5%
Etat des lieux logement meublé	2 %	2%

Locaux de droit commun Les frais de location sont à la charge du locataire ou du bailleur en totalité ou partagés selon le mandat de vente – Ils sont de 12 % du loyer annuel - Négociation : 4% - Redaction de bail 4%- Etat des lieux 4%

Locaux commerciaux ou professionnel Les frais de location sont à la charge du locataire ou du bailleur en totalité ou partagés – Ils sont de 12 % du loyer annuel Négociation : 4% - Redaction de bail 4%- Etat des lieux 4%

*Dans la limite du plafond légal – le montant imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur